

Rapport public Parcoursup session 2024

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive - CREPS DE VICHY AUVERGNE - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments. Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 11 juillet 2024. Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

CREPS de Vichy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21834)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 17%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
CREPS de Vichy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21834)	Jury par défaut	Tous les candidats	10	225	10	10	5

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
CREPS de Vichy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21834)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	63	6	6	4	80 %
			Masculin	162	4	4	1	20 %
			Total	225	10	10	5	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
CREPS de Vichy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21834)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Échec au bac	2	0	0	0	0 %
				Sans mention	58	1	1	1	100 %
				AB	30	1	1	0	0 %
				B	4	0	0	0	0 %
				TB	1	0	0	0	0 %
				Total	95	2	2	1	100 %
			Baccalauréat Technologique	Échec au bac	7	1	1	0	0 %
				Sans mention	58	4	4	2	100 %
				AB	7	0	0	0	0 %
				B	1	0	0	0	0 %
				Total	73	5	5	2	100 %
			Baccalauréat Professionnel	Échec au bac	5	0	0	0	0 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				Sans mention	21	0	0	0	0 %
				AB	14	1	1	1	50 %
				B	13	2	2	1	50 %
				TB	3	0	0	0	0 %
				Total	56	3	3	2	100 %
			Autres diplômes de niveau bac	Sans mention	1	0	0	0	
				Total	1	0	0	0	

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
CREPS de Vichy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21834)	Jury par défaut	Tous les candidats	En terminale	178	10	10	5	100 %
			En réorientation	21	0	0	0	0 %
			Non scolarisés	13	0	0	0	0 %
			Autres	13	0	0	0	0 %
			Total	225	10	10	5	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
CREPS de Vichy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21834)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Technologique	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Professionnel	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Notes de français	bulletins de 1ère / notes obtenues lors des épreuves du bac de français	Très important
	Notes d'EPS	Bulletins de 1ère et terminale / Note obtenue au bac / résultats de la dernière classe fréquentée	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Fiche Avenir	Important
	Capacités à l'oral	Capacités à s'exprimer lors de l'entretien de sélection	Très important
	Expression écrite / Qualité de la syntaxe	Projet de formation motivé	Très important
Savoir-être	Autonomie, capacité d'organisation	Fiche avenir / appréciation des professeurs sur le(s) bulletins / entretiens de sélection	Essentiel
	Capacités à s'investir, implication	Fiche avenir, projet de formation motivé, entretien de sélection	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	Projet de formation motivé / entretien de sélection	Essentiel
	Connaissance des exigences de la formation : recherche d'une structure d'alternance	Entretien de sélection	Très important
	Maîtrise de exigences de la formation	Réussite aux épreuves physiques	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation	Rubrique activités et centres d'intérêts	Essentiel

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
	Engagement (citoyen, associatif)	Fiche Avenir / Projet de formation motivé / rubrique activités et centres d'intérêt	Essentiel

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Contexte lié aux diplômes du ministère en charge des sports

Les formations conduisant à l'obtention des diplômes du ministère en charge des sports sont régies par le code du sport et des arrêtés spécifiques. Ainsi, pour intégrer ces formations, le candidat doit valider certaines exigences préalables. Certaines de ces exigences sont d'ordre administratif, d'autres en revanche, permettent de vérifier que le candidat possède les capacités physiques / techniques nécessaires pour tendre vers la réussite de son projet de formation.

En ce qui concerne le BPJEPS éducateur sportif mention Activités physiques pour tous, deux vagues de tests sont normalement déployées :

- Les tests d'exigences préalables (TEP), réglementés, comprenant un tests d'endurance et un test technique. Ces tests permettent de vérifier les prérequis techniques et physiques du candidat pour intégrer la formation.
- Les tests de sélection, propres au CREPS de Vichy, qui permettent d'affiner la liste des candidats. Normalement, les TEP ont lieu avant les tests de sélection.

Les modalités de sélection

Les modalités retenues finalement

La sélection des candidats s'est finalement faite sur dossiers. Les candidats concernés sont ceux qui avaient confirmé leurs vœux et qui étaient inscrits dans notre établissement via un formulaire en ligne.

Les critères généraux d'examen des vœux et leur mise en lien avec le dossier Parcoursup du candidat :

- la motivation et la cohérence du projet professionnel du candidat : ces critères ont été vérifiés principalement par le projet de formation du candidat ainsi que les éléments de la rubrique « activités et centres d'intérêt » ;

- le degré de pratique sportive personnelle du candidat : ce critère a été vérifié principalement par les notes d'EPS des bulletins de 1ère et de terminale ainsi que les éléments de la rubrique « activités et centres d'intérêt »
- l'aisance relationnelle et la qualité de l'expression orale et écrite du candidat : ces critères ont été appréciés principalement avec les notes de français obtenues lors des épreuves anticipées du baccalauréat ou des bulletins de 1ère et de terminale lors de l'absence de note de bac.

La commission d'examen des vœux s'est tenue après que les classements aient été préparés par les coordonnateurs de formation.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Voici donc les quelques conseils que nous pouvons apporter auprès des candidats :

- Prendre le temps de lire tout ce qui est écrit sur la présentation des formations sur la plateforme
- Ne pas hésiter à contacter l'organisme de formation s'il y a un doute ou une incompréhension par rapport à ce qui est sur la plateforme
- Aller voir les ressources dont les liens figurent dans le paramétrage, et qui permettent d'obtenir des informations précises et pratiques
- Se rendre sur les forums et salon de la formation pour rencontrer les organismes de formation
- Se rendre aux journées portes-ouvertes pour aller à la rencontre des formateurs
- Contacter soi-même l'organisme de formation et ne pas le « déléguer » au responsable légal.
- Si les candidats renseignent une adresse mail dans parcourcup, ils doivent y accéder souvent pour voir si l'organisme de formation lui a envoyé des informations
- Bien lire les modalités de convocation aux tests de sélection (mails)

Signature :

Thomas SENN,
Chef d'établissement de l'établissement Centre de
Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive
- CREPS DE VICHY AUVERGNE